

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 04 mars 2020 à 20h

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. Les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,
M. Gilles DAVID -M. Jacque FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOL
M. François BERGER – M. Éric PETIT
M. Luc JAMON
M. Yves BRAYE
M. Didier ROUCHOUSE
M. André Philippe BERNABE
M. Eric DUBOUCHET
M. Daniel BILLARD

Etaient absents excusés (12):

. Les membres ci-après

M. Bernard GALLOT
M. Jacques SURREL
M. Jean-Paul DEGACHE
M. Louis SIMONNET
M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Jean-Claude DURON –
M. Robert CLEMENCON –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2020.03.02

Objet : : ISDND - Gampalou – Monistrol sur Loire - Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché relatif au Transport et Traitement des lixiviats du casier F

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que par arrêté D2-B1-2002-11 du 16 janvier 2002, modifié par les arrêtés DAI B1/2007-637 du 21 décembre 2007, DIPPAL-B3-2016-042 du 12 avril 2016, DIPPAL/B3/2017-139 du 23 mars 2017, M. le Préfet de la Haute Loire a autorisé l'exploitation par le SYMPTTOM de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou, sur le territoire de la commune de Monistrol sur Loire.

Par arrêté préfectoral n° BCTE 2018/147 en date du 26 décembre 2018, Mr le Préfet de la Haute Loire a autorisé l'extension du site en précisant les conditions de stockage et de traitement des lixiviats, notamment ceux issus du casier F.

A cet effet, un bassin de 400 m3 a été créé à proximité du bassin de stockage des lixiviats du casier D. Les lixiviats issus du casier F seront stockés dans ce nouveau bassin, pompés et transportés pour être traités, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, dans une installation de traitement externe dédiée et autorisée.

Les lixiviats des autres casiers (A, B, C, D) continueront à être traitées, via deux bassins de transition, par la station d'épuration du Foletier à Monistrol sur Loire.

Le SYMPTTOM ne disposant pas d'installation spécifique de traitement des lixiviats, il s'est avéré nécessaire d'engager une consultation pour le choix du prestataire qui sera chargé du transport et du traitement des lixiviats du casier F.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme de marché à bon de commande conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

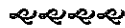
Il a été publié le 27 décembre 2019 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du centre de gestion de la Haute-Loire.

- 14 sociétés ont consulté le dossier.
- 3 sociétés ont retiré le dossier.
- 2 sociétés ont répondu, ce sont, dans l'ordre d'arrivée des plis :
 - SUEZ RV CENTRE EST – 3 rue Calixte Plotton – 42 000 Saint Etienne
 - SARPI INDUSTRIES – 461 RUE Georges Sand – 42 450 La Talaudière

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 janvier 2020 pour procéder à l'ouverture des offres des candidats.

- Après analyse des différents dossiers, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le lundi 10 février 2020 a décidé de retenir la société SUEZ RV CENTRE EST – 3 rue Calixte Plotton – 42 000 Saint Etienne, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



(N° 2020.03.02 suite)

- 56 € le m3 soit 56 000 € HT pour la partie transport (estimation de 1 000 m3 annuel)
- 29.50€ le m3 soit 29 500 € HT pour la partie traitement (estimation de 1000 m3 annuel)

Le comité syndical décide,

- Après avoir débattu sur les informations qui lui ont été exposées,
 - A l'unanimité sur 14 votants
-
- **D'ACTER** la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à la société SUEZ RV CENTRE EST – 3 rue Calixte Plotton – 42 000 Saint Etienne
 - **D'AUTORISER** M. le Président à signer le marché à intervenir.
 - **D'HABILITER** M. le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE

Le 05 mars 2020,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET


SYMPTOM

17, Rue du Général de Chabron
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57